

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit **alzipur Fresh**

UFI: PH00-60XY-G00W-TUNV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produit pour un usage professionnel uniquement.

Lessive universelle

1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

Calvatis AG, Mülistrasse 3,8852 Altendorf, Schweiz

Tel.: +41 55 451 10-10,

Homepage: www.calvatis.com

Calvatis GmbH, 68526 Ladenburg, Deutschland

Am Hafen 16

Tel.: +49 (0)6203 105-0, Fax: +49 (0)6203 105-111

Service chargé des renseignements : Sicherheitsdatenblatt@calvatis.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Cas d'empoisonnement:

Centre suisse d'information toxicologique suisse, Zürich

Tel.: +41 (0) 44 251 51 51 ou Tel.: 145 (depuis la Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS07

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P280

Porter des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501

Rapporter le contenu/réceptacle au point de vente ou l'éliminer comme déchet spécial.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.**vPvB:** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Préparations

Composants dangereux:

CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	15-50%
CAS: 15630-89-4 EINECS: 239-707-6 Reg.nr.: 01-2119457268-30	Carbonate de disodium, composé avec du peroxyde d'hydrogène (2:3) ⚠ Ox. Liq. 2, H272; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 7,5 % ≤ C < 25 %	1-10%
CAS: 68213-23-0	alcool éthoxyle ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	1-10%
CAS: 68411-30-3 EINECS: 270-115-0 Reg.nr.: 01-2119489428-22	alkyl benzène sulfonique, sel de sodium ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1-10%
CAS: 68955-19-1 EINECS: 273-257-1	Acide sulfurique, esters mono-C12-18-alkyl, sels de sodium ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 20 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 20 %	0,1-1%

Classification selon la directive (EC) 648/2004

agents de blanchiment oxygénés, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, phosphonates, zéolites, polycarboxylates, parfums, azurants optiques, enzymes	<5%
---	-----

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

après inhalation : Un air frais, avec un malaise conseil médical rattraper (si cette étiquette présenter possible)

après contact avec la peau :

Beaucoup d'eau laver.

Enlever les vêtements contaminés.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Recourir à un traitement médical

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

Ce produit n'est pas combustible.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière
Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage :

Indications concernant le stockage commun : TRGS 510 (DE)

Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Classe de stockage : TRGS 510: LGK 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Limite la poussière générale:
AGW: 3 mg/m³ , 10 mg/m³ (2.4 TRGS 900)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire : non nécessaire.

Protection des mains : n'est pas nécessaire.

Matériau des gants pas nécessaire

Temps de pénétration du matériau des gants pas nécessaire

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection (EN 166)

Protection du corps : Vêtements de protection du travail recommandable.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique

solide

Couleur :

blanc

Odeur :

après parfum

Seuil olfactif:

non déterminé

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

(suite de la page 3)

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	non applicable
Température d'inflammation :	non déterminé
Température de décomposition :	non déterminé
pH (10 g/l) à 20 °C	10,5-11
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non applicable.
dynamique :	Non applicable.
Solubilité	
l'eau à 20 °C:	50 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité et/ou densité relative	
Densité :	non déterminée
Densité relative.	Non déterminé.
Densité en vrac à 20 °C:	500-1000 kg/m ³
Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme :	poudre
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Non déterminé.
Modification d'état	
Température et domaine de cristallisation :	
Propriétés comburantes	aucun
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Pas des données pour la préparation présent.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
CAS: 497-19-8 carbonate de sodium			
Oral	LD50	4.090 mg/kg (rat)	
Inhalatoire	LC50/4 h	5.750 mg/l (rat)	
CAS: 15630-89-4 Carbonate de disodium, composé avec du peroxyde d'hydrogène (2:3)			
Oral	LD50	1.900 mg/kg (Rat)	
CAS: 68411-30-3 alkyl benzène sulfonique, sel de sodium			
Oral	LD50	500 mg/kg (Rat)	

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

(suite de la page 5)

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Code déchet :

Les codes exacts des déchets doivent être convenus avec l'entreprise d'élimination.

Déchets dangereux selon l'ordonnance sur la liste des déchets (AVV).

Catalogue européen des déchets

20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)
20 01 29	détergents contenant des substances dangereuses

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)

20 00 00	Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément
20 01 00	Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01)
20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Emballages non nettoyés :

Des emballages contaminés doivent être vidés de façon optimale, eux peuvent alors après nettoyage correspondant d'une revalorisation être conduits. En les emballages ne pas nettoyer possible doit celui-ci est comme la matière être enlevé les déchets.

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR Catégorie de transport	-

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

(suite de la page 6)

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales :

Classement des liquides pouvant polluer les eaux: classe A (Classification propre)

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Le produit ne contient pas de substances de la liste SVHC.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit.

Texte intégral des R-phrases figurant dans les chapitres 2 et 3:

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Jugement d'experts

Service établissant la fiche technique : Sicherheitsdatenblatt@calvatis.com

Données modifiées par rapport à la version précédente: Premier numéro de SDB

Date de la version précédente: 06.11.2024

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 06.11.2024

Numéro de version 1

Révision: 06.11.2024

Nom du produit alzipur Fresh

(suite de la page 7)

LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
. **Sources.** KC-825651a

CH/FR